

GUADELOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE

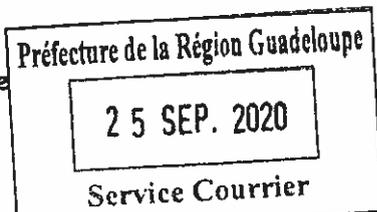
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du 23 Septembre 2020

Délibération affichée

Le 25 SEP. 2020



N° d'ordre : 29/2020

Effectif du Conseil :	33
Présents :	21
Absents et Excusé(es) :	08
Procuration(s) :	4

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignation des représentants

L'an deux mil vingt et le Mercredi vingt-trois du mois de Septembre, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-sept Septembre 2020, s'est réuni à huis clos dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur ATALLAH André.

La convocation a été affichée en Mairie, le 17 Septembre 2020.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; M. GUILLAUME Bernard, 2^{ème} Adjoint au Maire ; M. RUART Alex, 4^{ème} Adjoint au Maire ; Mme RODES Brigitte, 5^{ème} Adjoint au Maire ; M. BOYAU Alex, 6^{ème} Adjoint au Maire ; Mme PAISLEY Yanetti, 7^{ème} Adjoint au Maire ; M. GENDREY Roland, 8^{ème} Adjoint au Maire ; Mme OTTO Julie, 9^{ème} Adjoint au Maire. M. MIRRE Jocelyn ; Mme LESTIN Léna ; Mme LYSIMAQUE Maguy ; Mme JEREMIE Marie-Louise ; Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly ; M. CARRIERE Pierre ; M. FARIAL Harold ; M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys ; M. ISSA Jean-François ; Mme PENCHARD Marie-Luce ; M. PROCIDA Robert ; M. BROLIRON Jean-François : **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RICHARD Maryvonne, 1^{er} Adjoint au Maire (Procuration donnée à M. FARIAL Harold) ; Mme LACROIX Jénia, Conseiller Municipal (Procuration donnée à Mme PAISLEY Yanetti) ; M. EUGENE-SALZEDO Willy, Conseiller Municipal (Procuration donnée à Mme PENCHARD Marie-Luce) ; Mme GAUTHIEROT Franciane, Conseiller Municipal (Procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François).

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 3^{ème} Adjoint au Maire ; Mme LAQUITAINE Liliane ; M. TABAR Patrice ; Mme RENE-GABRIEL Murielle ; M. PERAIN Franck ; M. GEOFFROY Luidji ; Mme GUILLAUME Myriam ; Mme MONGE Dunia : **Conseillers Municipaux**.

Les 21 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION PROPOSANT LES PERSONNES APPELEES A SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au renouvellement général des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la mise en place de commission communale obligatoire prévue par divers textes législatifs dont : *la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)* et de désigner les représentants de la Ville.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} Janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Le Maire indique que conformément au 1 de l'article L.1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, si la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants.

Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Régional/ Départemental des Finances Publiques (DR/DFIP) dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune sur une liste de contribuables *en nombre double* remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », proposée au Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires dans les communes de plus de 2 000 habitants ; et 16 noms pour les commissaires suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

CONSIDERANT que lors de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 22 Juillet 2020, le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé sur la désignation des membres de cette commission ;

VU l'article L1650 du Code Général des Impôts (CGI) ;

VU le Code Général des Impôts (CGI) et notamment les articles L1732(b) et L1753 ;

VU le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04 Juillet 2020 constatant l'Election du Maire et des Adjointes ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE, SOIT 20 VOIX POUR

(dont 2 procurations/ Mme RICHARD Maryvonne ; Mme LACROIX Jénia)

5 ABSTENTIONS (Mme PENCHARD M-L. + procuration de M. EUGENE-SALZEDO Willy ;
 M. PROCIDA R. & M. BROLIRON J-F. + procuration de Mme GAUTHIEROT Franciane)

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE du nombre des membres de la Commission Communale des Impôts Directs réparti comme suit :

- Le Maire ou son représentant
- 32 noms
- (16 Commissaires inscrits sur le rôle des Impôts Directs)

ARTICLE 2 : DE PROPOSER les représentants à la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
1. M. DACOSTA Mario	17. Mme BRIDE Jacqueline
2. Mme PENCHARD Marie-Lilia	18. Mme MANOTTE Danielle
3. Mme MOUTOUSSAMY Patricia	19. Mme BLONDEAU Flavie
4. M. ABENZOAR-CAROUPIN Jean	20. Mme DARLY Chantal
5. Mme OUSSELIN Johana	21. Mme FANCHONE Marlène
6. Mme HYPOLITE Clémence	22. M. CABERTY Pierre
7. M. REJON Philippe	23. Mme TALBOT Marlène
8. M. OUSSELIN Gérard	24. M. RAVI Emmanuel
9. M. BIDELOGNE Fred	25. Mme PHILEMON Marlène
10. Mme NOEL Jérïka	26. Mme VINGATARAMIN Paulette
11. Mme DEMETRIUS Lydia	27. M. MAÏSETI Pierre
12. Mme CELINE Georgette	28. M. SIMONET Richard
13. M. GALIPO Alex	29. Mme BOSTIER Nicole
14. M. CELINE Thierry	30. Mme PONCIS Odile
15. Mme WILFRID Katryne	31. M. RICHARD Gérard
16. Mme ANDRE Ghislaine	32. Mme GABON Karine

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **25 SEP. 2020**

L'affichage et/ou la publication le **25 SEP. 2020**

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire
 André ATALLAH

Fait à Basse-Terre le

25 SEP. 2020

Le Maire
 André ATALLAH



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe